

AFP, 10 septembre 2013

Date : 10/09/2013  
Pays : FRANCE  
Edition : FR Gen  
Résolution : Quotidien  
Surface : 16 %



Mots : 457

## Non-cumul : Valls appelle le Sénat à "prendre ses responsabilités"

Paris, 10 sept. 2013 (AFP) -

Le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a appelé mardi les sénateurs à "prendre (leurs) responsabilités" sur le projet de loi d'interdiction du cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local, et à ne pas faire obstacle au "surs de l'histoire".

Auditionné par la commission des Lois du Sénat, M. Valls a conclu son propos en "invitant" le Sénat "à prendre (ses) responsabilités sur ce texte en essayant de ne pas être confiné à l'atmosphère qui règne au sein de ce très beau palais de Luxembourg".

Un très grand nombre de sénateurs, y compris à gauche, ont fait connaître leur hostilité à cette réforme, dont le président du groupe PS François Rebsamen.

Le ministre, qui a fait voter ce texte au mois de juillet par 300 des 577 députés, a demandé aux sénateurs d'être conscients qu'"une très grande majorité de nos concitoyens, quelle que soit leur sensibilité, est favorable à cette mesure de modernisation". "Les Français veulent des maires à plein temps, des parlementaires à plein temps", a-t-il dit.

Cependant tenu de la majorité absolue recueillie à l'Assemblée nationale, "personne ne peut douter du caractère indiscutable de l'application des dispositions du projet de loi", a affirmé M. Valls comme pour décourager la Haute assemblée de mener une guérilla contre le texte.

De même, a-t-il souligné, "personne ne peut douter de la détermination du président de la République à mettre en oeuvre son engagement" de la campagne présidentielle.

"Vous avez le choix : soit vous êtes seulement dans l'opposition (...) au sens de l'histoire, soit (vous) participez à ce beau mouvement de modernisation et de changement", a résumé Manuel Valls.

Il a rappelé que l'interdiction du cumul ne prendrait effet qu'en 2017, "après le renouvellement général des deux assemblées", ce qui "permet à chacun et chacun de s'organiser, de prévoir, de préserver sa liberté de choix" du mandat qu'il veut exercer.

Il s'est opposé à l'introduction de seuils de population d'une commune à partir duquel s'appliquerait le non-cumul. "Pour être bien comprise, être pleinement efficace, la règle doit être simple, la règle des seuils ne serait pas lisible, (...) pas très compréhensible pour nos concitoyens", a plaidé le ministre.

Pour les mêmes raisons, "la règle doit également s'appliquer à tous", députés comme sénateurs. "Ce sont les mêmes règles aujourd'hui, rien ne justifie qu'il en soit autrement demain".

Manuel Valls a reconnu que "l'arrêté, la proximité (sont) essentiels", mais plaidé qu'"on (devra) rester conseiller municipal, conseiller départemental ou régional" selon les cas.

Le président de la commission des Lois Jean-Pierre Sueur (PS) a dit à Manuel Valls "merci d'avoir parlé avec clarté et détermination".

twal/sml/d

Afp le 10 sept. 13 à 16 26.